## La Guyane : « pour un développement endogène des territoires »
## Les populations au centre des préoccupations de développement

En Guyane, les politiques menés par l'Etat ont d'bord privilégié la **protection des espaces et de la biodiversité**, les questions **d'aménagement ayant longtemps été oubliées** ou simplement reléguées au second plan. Aujourd'hui, la Guyane possède tous les outils de protection relevant des droits français et européens : Réserves Naturelles, Parc Naturels Régionaux, Parc Nationaux, Arrêtés de Biotope, Ramsar,etc.

L'accélération de la poussée démographique (plus de 4%/an de croissance entre 1999 et 2010), accroit la pression foncière et pose inévitablement des questions de développement et notamment l'exploitation des ressources naturelles, la formation des jeunes, l'emploi et le bien-être des populations.

Ces questions invitent la Collectivité Régionale à **tourner le dos à la politique de protection intégrale** des espaces et des ressources considérés aujourd'hui comme dépassée puisqu'elle ne prend pas en compte les besoins réels des populations locales qui occupent les territoires et vivent en harmonie avec la nature.

On peut constater en effet l'inéquation des choix étatiques précédents car les zones protégées n'ont pas réellement permis de protéger les ressources et la biodiversité. Au contraire, elles ont par endroit conduit au pillage des ressources naturelles du fait d'une « protection intégrale » qui, en excluant toute activité anthropique extractiviste, a laissé libre court à des activités illégales notamment l'exploitation des ressources aurifères.

**Aujourd'hui, la collectivité régionale place les populations au centre des préoccupations de développement.** Ce positionnement ouvre la voie à de nouveaux questionnements sur **la gestion des territoires** en relation avec les activités humaines. Il s'agit plus particulièrement du territoire du PAG (Parc Amazonien de Guyane), des aires protées, des exploitations forestières de l'ONF par exemple, des ZDUC (Zone de droit d'usage Collectif)……

**Pistes d'orientation de la politique régionale et la gouvernance pour le DED (Développement Endogène Durable) de la Guyane**

La nature, l'histoire, la géographie et les hommes se combinent pour faire de la Guyane une **juxtaposition des territoires différenciés** qui pourtant affichent une relative homogénéité à l'échelon régional.

**Trois grands ensembles de territoires** se distinguent : le littoral, les bassins des fleuves frontaliers de l'est et de l'ouest et l'intérieur des terres. Ils appellent chacun des stratégies particulières de développement.

Au-delà de ces découpages, l'économie endogène s'appuis avant tout sur les ressources mobilisables sur les territoires, pour un réel encrage territorial porteur de développement. Il s'agit de prendre en compte les populations pour en faire des acteurs du développement de leur territoire.

**Le niveau de la Collectivité régionale (demain Collectivité Unique)** - qui considère le territoire dans sa globalité.

C'est à ce niveau que se prennent les grandes orientations de la politique d'aménagement du territoire régional.

**Le niveau des territoires constitutifs de l'espace régional** - (communes – intercommunalités…) Cet échelon est celui de l'action qui met et accompagne les grandes orientations prises au niveau régional.

**Le niveau des acteurs du développement** - c'est celui de la prise en compte des activités : agriculture, pêche….

**Conclusion**

La gouvernance pour le DED de la Guyane au travers de l'action politique régionale, doit articuler ces trois niveaux d'action pour accompagner les activités économiques pour le développement endogène et durable des territoires.

**Il s'agit d'une gouvernance ancrée territorialement dans laquelle les décisions pour l'action se prennent à l'échelon régional en articulation avec le niveau national**.

Celle-ci nécéssite:

- la mobilisation des populations locales, premiers acteurs du développement de leur territoire,
- la valorisation des ressources naturelles pour le bien-être des populations (et non pas des protections intégrales)

- le choix et la mise en place de modes d'exploitation raisonnés et durables qui prennent en compte les particularités des différents territoires.

- **les outils et instruments existants** (juridiques, technologiques, scientifiques…) pour accompagner le DED. Cela fait aussi appel à la contribution des scientifiques dont les connaissances sont indispensables pour l'action. C'est dans ce cadre que les travaux des organismes de recherche doivent aussi et surtout répondre à contribuer à la demande sociétale

**Au final**, - il appartient à **l'échelon régional** de mettre en place les nouveaux modèles de développement endogène durable (DED) de ses territoires. Le développement d'une économie endogène durable en Guyane passe par une réelle prise en compte des particularités qui composent cet espace amazonien européen.

Dans la triple configuration internationale, nationale, locale, il revient à l'échelon local celui de la collectivité régionale de mettre en place les nouveaux modèles de développement durable de ses territoires en lien avec les stratégies de développement durable développées par les Etats voisins notamment le Brésil (Amapa Amazonas) le Surinam et le Guyana

Des pistes de réflexion qui tiennent compte de cette dimension transfrontalière sont en cours entre la collectivité régionale de Guyane et l'Etat Fédérale d'Amapa. La mise en service prochaine du pont sur l'Oyapock témoigne de l'urgence d'accélérer la réflexion pour trouver des points de développement endogène qui répondent aux préoccupations communes des populations brésiliennes et françaises.

---